



Bulletin de préconisation n°4 du 20/04/23

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud, Coopérative du Nyonsais.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatio>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Gestion hydrique des sols

Les inflorescences et les nouvelles pousses commencent à se développer dans l'ensemble des secteurs. Actuellement, l'olivier est sensible au stress hydrique qui peut pénaliser la floraison et la nouaison.

Pour vous aider, dans la gestion hydrique de vos vergers, France Olive en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) et BRL exploitation (pour la région Occitanie) publie un bulletin technique sur ce sujet. Vous pouvez consulter dès à présent le bulletin technique Eau'live N°1 paru le 12 avril 2023. Un bulletin sera publié tous les 15 jours.

ATTENTION, de nouvelles mesures de restrictions ont été publiées sur certains départements, vous pouvez les consulter sur le lien suivant : [Propluvia - Accueil \(developpement-durables.gouv.fr\)](http://propluvia-accueil.developpement-durables.gouv.fr)



Fertilisation

Dans plusieurs secteurs, des pluies sont prévues au cours de la semaine. C'est le moment pour épandre vos engrais, préférez fertiliser avant une pluie à faible intensité (jusqu'à 20 à 30 mm) pour favoriser l'assimilation par les oliviers. Pour plus d'informations, [consultez l'Infolive n° 1 du 8 mars 2023](#) !



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

De l'inoculum est présent dans les vergers d'observation : une sortie de symptômes d'œil de paon et de cercosporiose a été constatée. Selon le BSV n°4, le risque évalué d'œil de paon est **modéré** sur la majorité des secteurs et est **fort** dans le Gard et le littoral. Pour la cercosporiose, il s'agit de la période de production de spores avec un risque **modéré** à **fort** en fonction des zones. Attention à bien anticiper la protection des nouvelles pousses. Si vos oliviers ne sont pas protégés, il est recommandé de le faire avant les prochaines précipitations.

Teigne : D'après le BSV n°4, le vol de la génération phyllophage est en cours. Le risque est **faible** à **modéré** en fonction des secteurs et **élevé** sur le littoral varois. **Surveillez vos parcelles !**



Cochenilles : D'après le BSV n°4, des foyers de cochenilles de la famille des *Coccidae* (cochenilles noires ou *Saissetia oleae* et *Philippia follicularis*) ont été aperçus. Les branches très infestées de l'arbre peuvent être supprimées. Attention toutefois à ne pas trop dégarnir la partie centrale de la frondaison, ce qui risquerait de causer des brûlures au cours de l'été.



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Observations

D'après le BSV n°4, des symptômes d'œil de paon et de cercosporiose sont observés dans la majorité des secteurs. Le risque de maladies du feuillage est **modéré à fort** en fonction des secteurs. La pression des maladies est plus élevée dans les zones sous influence littorale.

Préconisations

• Méthodes prophylactiques

Afin de lutter contre les maladies du feuillage, vous pouvez actuellement optimiser la nutrition de vos arbres ! Une bonne fertilisation des arbres, adaptée à leurs besoins, favorise le renouvellement du feuillage.

• Traitements phytosanitaires

Si vous observez des symptômes des maladies du feuillage sur votre parcelle et afin de prévenir de nouvelles contaminations, il peut être nécessaire de protéger vos vergers pour limiter le développement des maladies du feuillage avant les prochaines précipitations. Les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont principalement une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant** que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations.

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>

Il est conseillé de traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application surtout en cas de fortes infestations (avec un maximum de 28 kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).

Il est recommandé de renouveler la protection cuprique si lessivage (pluie de 30 mm), en fonction du risque et de votre situation.

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2023 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>

ATTENTION : avec les conditions climatiques actuelles, les stades phénologiques évoluent rapidement (BBCH actuels 50 à 54). Nous vous rappelons qu'il est très fortement déconseillé d'appliquer des solutions de protection cuprique pendant la floraison (après stade bouton blanc : BBCH 59-60), car cela risque de nuire au bon déroulement de la floraison (coulure, ...etc.).



Teigne

Évaluation du risque

D'après le BSV n°4, des vols de teigne sont observés dans certains secteurs. Le risque est **faible à modéré** en fonction des secteurs et **élevé** sur le littoral varois. Les adultes de cette génération vont engendrer la génération anthophage.

Préconisations

Pour l'instant, surveillez juste vos parcelles ! Les traitements au *Bacillus Thurengiensis* se positionnent en début de floraison et visent les larves de la génération anthophage. **Ce n'est donc pas encore le moment.**